

Par ailleurs, bon nombre d'organisations paragouvernementales ou privées à vocation professionnelle ou éducationnelle, et dont le français constitue le ciment, reçoivent l'appui du gouvernement fédéral sous forme de subventions annuelles, de contributions à des rencontres ou de prêt de personnel.

L'ATTRAIT DES SOMMETS

La Francophonie a connu un regain d'énergie avec la convocation régulière, depuis 1986, de réunions des chefs d'état ou de gouvernement des pays membres. Ces sommets sont l'occasion choisie pour un dialogue ouvert sur les questions internationales qui préoccupent les États participants et ils permettent de mobiliser les ressources nécessaires en appui aux secteurs d'activités retenus comme prioritaires.

Le Premier ministre s'est d'ailleurs distingué au quatrième et plus récent sommet, celui de Chaillot à l'automne 1991, quand il a proposé la création d'une unité des droits de la personne et insisté sur le bien-fondé de lier l'aide internationale au respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux.

LA PARTICIPATION PROVINCIALE

Conscient des réalités canadiennes, le gouvernement canadien s'est efforcé de trouver des solutions originales pour s'assurer que les provinces puissent participer concrètement aux activités de la Francophonie. C'est ainsi que le statut de gouvernement participant a été octroyé au Québec et au Nouveau-Brunswick, ce qui permet une contribution active et personnalisée des trois gouvernements au sein de l'Agence. L'Ontario et le Manitoba, de leur côté, associent leur action au sein de la délégation nationale.

Cette participation provinciale peut même, à l'occasion, comme dans le cas des conférences ministérielles en éducation ou sur la jeunesse et les sports, se manifester par la désignation d'un ministre provincial comme chef de la délégation canadienne et qui s'exprime au nom du Canada. Cet esprit d'ouverture a également permis d'en arriver à un arrangement satisfaisant, rendant possible la présence du Québec aux sommets, en prévoyant une participation pleine et entière du Québec au volet coopération alors que le Canada détient la primauté des rôles pour le volet politique et économique, le Québec y ayant un statut «d'observateur intéressé».

.../3

LE CANADA, ANCRE DANS LA FRANCOPHONIE

Cette participation canadienne à la Francophonie multilatérale témoigne donc de la volonté du Canada d'afficher clairement le visage qui est le sien sur la scène internationale. Cet effort de rapprochement de la communauté francophone n'est pas, du reste, le seul fait du gouvernement central : c'est une question d'intérêt pour tous les Canadiens. Plus d'un y participent activement et tous en tirent profit.